

Liste de vérification à l'intention des gestionnaires d'occasion de bénévolat/surveillants des affectations

Le gestionnaire de l'occasion de bénévolat/superviseur des affectations est une personne qui assume des responsabilités de niveau supérieur en lien avec les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC) ou qui est désignée par un membre des SBMFC afin d'agir en conformité avec les Pratiques nationales de bénévolat des SBMFC.

Définition du rôle de gestionnaire de l'occasion de bénévolat/superviseur des affectations

Pratiques nationales de bénévolat des SBMFC

1. Lire les Pratiques nationales de bénévolat et s'y conformer.
2. Respecter les Pratiques nationales de bénévolat et remettre le document aux nouveaux bénévoles pour qu'ils le lisent.
3. Se rendre disponible pour répondre à toute question liée aux pratiques. Le gestionnaire de l'occasion de bénévolat/surveillant des affectations qui ne peut répondre à une question doit l'acheminer au Bureau de l'engagement communautaire à l'échelle nationale, à bénévolat@sbmfc.com.
4. Fournir la formation liée à l'occasion de bénévolat visée.
5. Offrir la formation relative au survol des activités nationales des SBMFC en lien avec les occasions de bénévolat ainsi que le développement et l'essor de la communauté bénévole à l'échelle nationale.
6. Fournir le matériel, les ressources, les mises à jour et les liens relatifs aux Pratiques nationales de bénévolat et les rendre accessibles aux employés, aux bénévoles et aux personnes dans la communauté qui ont des questions sur les occasions de bénévolat.
7. Fournir des rapports trimestriels, selon les exigences de conformité (formulaire obligatoire) qui font partie des Pratiques nationales de bénévolat.

bénévolat@sbmfc.com